

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	24	06	09	30

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

ABSENT EXCUSÉ : M. BALSAN

ABSENTS: M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-063 Actualisation de la liste nominative du tableau des indemnités des élus

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

23 MAI 2025

23 MAI 2025

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-21703755-20250523-25-063-DE
Date de réception en préfecture : 23/05/2025

N° 25-063

ACTUALISATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déterminé l'enveloppe et les taux individuels d'indemnisation des élus par délibération n° 20-043 du 25 mai 2020, actualisée par les délibérations n° 21-003 puis n°22-123, conformément au code général des collectivités territoriales.

À la suite du décès de Monsieur Jacky Bidault, deuxième adjoint au Maire, survenu le 1^{er} mars 2025, il est apparu nécessaire de procéder à la désignation d'un nouvel adjoint afin d'assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal et la continuité du service public. Monsieur Daniel GERMAIN a ainsi été désigné 9^{ème} adjoint en charge du Patrimoine communal et des Travaux publics

Par ailleurs, dans le cadre d'une répartition équilibrée des délégations, Monsieur le Maire a souhaité confier à M. Pascal Ferry délégation à l'action contre l'habitat dégradé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation de la liste nominative des élus bénéficiaires d'une indemnité. Les taux d'indemnités respectifs des élus demeurent inchangés.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-20, L 2123-20-1, L 2123-22, L 2123-23, L 2123-24, L 2123-24-1 et R 2123-23,

Vu la note d'information NORTERB 1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables depuis le 1^{er} janvier 2019,

Vu les délibérations n°20-043 et n°22-123 relatives au calcul de l'enveloppe indemnitaire et des indemnités d'élus,

Vu la délibération n°25-062 du 19 mai 2025 relative à la désignation de Monsieur Daniel GERMAIN comme 9^{ème} adjoint au maire en charge de en charge du Patrimoine communal et des Travaux publics.

Vu l'arrêté n°25-024 du 19 mai 2025 relatif à la délégation confiée à Monsieur Pascal FERRY

Considérant le tableau joint en annexe à la présente délibération,

ADOpte la répartition des taux individuels selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, chapitre 65.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée par 25 voix pour, 5 contre

Pour copie conforme,

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

